

Délibération n°2019-013

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Modification des critères permettant d'établir la dotation annuelle des unités de recherche**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2019 au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 19	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La modification des critères permettant d'établir la dotation annuelle des unités de recherche est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 27 mars 2019

Le Président de l'Université des Antilles



A blue ink signature of Eustase JANKY is written over a circular official stamp of the Université des Antilles. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DES ANTILLES' and 'UNIVERSITY OF THE ANTILLES' around a central emblem.

Pr Eustase JANKY